



Conditions générales de Location de véhicule sans chauffeur – Guadeloupe

Les présentes Conditions Générales de Location (CGL) font partie intégrante du contrat signé entre le loueur et le locataire.

1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Les présentes conditions régissent toutes les locations consenties par LYNK CAR RENTAL (le Loueur) sur le territoire de la Guadeloupe. Le locataire devient gardien du véhicule pendant toute la durée de la location.

Le client doit fournir les documents suivants :

- pièce d'identité valide
- permis de conduire valide
- justificatif d'adresse
- moyen de paiement valide

Le permis de conduire original doit être présenté à chaque location.

Conditions conducteur

- âge minimum : **23 ans**
- permis valide depuis **plus de 3 ans**
- toute personne conduisant le véhicule doit être mentionnée au contrat

Sans souscription de l'option conducteur additionnel, seul le locataire est autorisé à conduire.

2. MISE À DISPOSITION DU VÉHICULE

Le loueur s'engage à fournir un **catégorie de véhicule**, et non un modèle spécifique.

Le véhicule est livré :

- ✓ en bon état de fonctionnement
- ✓ avec les équipements de sécurité obligatoires
- ✓ assuré en responsabilité civile

Le locataire doit vérifier l'état du véhicule au départ. Toute anomalie doit être signalée immédiatement.

3. DURÉE DE LOCATION

La location commence à la remise du véhicule et se termine à sa restitution.

Le locataire est responsable du véhicule pendant toute la durée.

Le véhicule doit être restitué :

- ✓ à la date et heure prévues
- ✓ avec les équipements fournis
- ✓ dans un état identique (hors usure normale)

Sécurité : vérifiez que les portes et vitres du véhicule sont fermés et qu'il est correctement verrouiller.

4. UTILISATION DU VÉHICULE

Le locataire s'engage à :

- ✓ conduire avec prudence
- ✓ respecter le Code de la route
- ✓ verrouiller le véhicule hors utilisation

Utilisations interdites :

- ✗ conduite sous alcool ou stupéfiants
- ✗ conduite hors routes carrossables ou sur plage
- ✗ transport de marchandises dangereuses
- ✗ sous-location du véhicule
- ✗ participation à des compétitions
- ✗ utilisation hors Guadeloupe sans autorisation

Tout manquement entraîne la perte des garanties.

5. PAIEMENT & CAUTION

Le montant de la location est payable à la prise du véhicule.

Modes de paiement acceptés :

- carte bancaire
- espèces
- virement

Dépôt de garantie

Une caution correspondant à la franchise du véhicule est exigée par empreinte bancaire ou lien sécurisé SWIKLY envoyé par mail

Elle est restituée sous **7 jours maximum** après restitution, déduction faite d'éventuels frais.

Vous êtes redevable du paiement des coûts liés au vol et aux dommages, frais de nettoyage

approfondi, frais de remorquage, redevances et amendes relatives au stationnement, à la circulation ou à l'utilisation du véhicule, ainsi que des frais de gestion administratives et des frais de traitements, dans le cas prévus aux présentes conditions.

6. ASSURANCE & RESPONSABILITÉ

Le véhicule est assuré en responsabilité civile.

Le conducteur n'est pas considéré comme tiers et n'est donc pas couvert pour ses propres dommages corporels.

Le locataire reste responsable :

- des dommages au véhicule
- du vol
- des dégradations
- des frais liés à l'immobilisation

Ne sont pas couverts :

- ✗ conducteur non autorisé
- ✗ alcool ou stupéfiants
- ✗ négligence grave
- ✗ non-respect du contrat

7. FRANCHISE & OPTION RÉDUCTION DE FRANCHISE

En cas de sinistre, la franchise indiquée au contrat reste à la charge du locataire.

L'option **Réduction de franchise** permet de diminuer ce montant.

Restent exclus :

- pneus et jantes
- bas de caisse
- intérieur du véhicule
- négligence ou faute grave

8. ACCIDENTS, VOL & DOMMAGES

En cas d'accident :

1. prévenir immédiatement le loueur
2. contacter les autorités si nécessaire
3. remplir un constat amiable
4. transmettre les documents sous 48h

À défaut, le locataire peut être tenu responsable. Si le véhicule est perdu, volé ou endommagé, vous devez dans la mesure autorisée par la loi, payer le montant de la franchise indiquée sur ce contrat de location, les taxes applicables et nos frais de traitement de dommage ou de vol.

Si vous n'êtes pas fautive et que le dommage, le vol ou la perte ne relève pas de votre faute, nous tenterons de recouvrer le montant de la franchise et des autres frais auprès de la partie fautive.

Votre responsabilité ne sera pas engagée en cas de perte ou de dommage imputables à un défaut de notre part dans l'entretien du véhicule ou couvert par la garantie du constructeur.

9. CONDUCTEUR SUPPLÉMENTAIRE

Tout conducteur supplémentaire doit être validé et inscrit au contrat.

La conduite par une personne non déclarée annule les garanties.

Il vous appartient (le locataire) de veiller à ce que tous les conducteurs additionnels que vous ajoutez au contrat de location, ou les passagers que vous autorisez à monter dans le véhicule, respectent les conditions.

10. CARBURANT

Le carburant est à la charge du locataire.

Le véhicule doit être restitué avec le même niveau qu'au départ.

À défaut, le carburant manquant sera facturé.

Option carburant prépayé

Si souscrite, le véhicule peut être restitué avec un niveau inférieur ou vide.

Option non remboursable.

11. RESTITUTION & RETARD

Le véhicule doit être restitué à l'heure convenue.

Tolérance : 30 minutes.

Des frais s'appliquent ensuite :

- retard < 2h : facturation horaire
- 2h : journée supplémentaire

12. PROPRETÉ DU VÉHICULE

Le véhicule doit être rendu dans un état de propreté normal.

Des frais peuvent s'appliquer en cas de :

- sable excessif
- poils d'animaux
- taches importantes
- odeurs tabac/cannabis
- salissures importantes

13. ENTRETIEN & PANNES

Pendant la location, le client s'engage à utiliser raisonnablement et toute mesure de protection nécessaire pour garder le véhicule dans le même état que celui dans lequel il en a pris possession. Le locataire doit signaler toute anomalie.

Toute intervention mécanique sans autorisation est interdite.

En cas de panne non imputable au locataire, une solution sera proposée selon disponibilité.

Le gonflage des pneumatiques devra être contrôlé régulièrement.

Les dommages aux roues et les crevaisons sont à la charge du locataire.

14. INFRACTIONS & FRAIS

Le locataire est responsable des amendes et infractions.

Des frais administratifs pourront être facturés.

15. ANNULATION & MODIFICATION

Sans option assurance annulation :

- +30 jours : remboursement intégral
- 29 à 7 jours : remboursement 50 %
- -7 jours : non remboursable

Option assurance Annulation :

Permet l'annulation jusqu'à 24h avant départ avec remboursement (hors coût de l'option).

Si vous modifiez le lieu de restitution autre que le lieu de départ un supplément d'aller simple sera facturer.

Si vous restituez le véhicule et tous les services optionnels de façon anticipée, vous perdrez le bénéfice de toute offre spéciales, si vous ne remplissez pas les conditions correspondantes. Aucun remboursement ne sera accordé pour les jours de location non utilisés.

Si vous restituez le véhicule de façon tardive, vous devez nous prévenir afin d'organiser la restitution.

Un supplément vous sera facturé

Dans le cas d'un prolongation, il faut nous avertir 72 heures à l'avance afin de voir si il y a la disponibilité de prolongation, avec la modification du contrat. le tarif en vigueur au jour de la prolongation sera appliquer.

16. DONNÉES PERSONNELLES

Les données collectées sont utilisées pour la gestion des locations et le service client.

Conformément à la loi, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression

17. DROIT APPLICABLE

Le contrat est soumis au droit français.

En cas de litige, les juridictions compétentes seront celles prévues par la loi.

ANNEXE : BARÈME DES RÉPARATIONS

Un barème tarifaire est disponible et sert de référence pour toute retenue sur caution.

BARÈME DES RÉPARATIONS SUR CAUTION	
DOMMAGES	PRIX
EXTERIEUR DU VÉHICULE	
Aile avant / arrière enfoncée	450 €
Aile avant / arrière éraflée (véhicule 5 portes): chaque élément	300 €
Bas de caisse enfoncé sans le remplacement de la pièce	500 €
Bas de caisse enfoncé avec le remplacement de la pièce	800 €
Calandre éraflée / léger enfoncement	300 €
Calandre cassée / déchirée	200 €
Capot enfoncé	400 €
Capot éraflé	250 €
Rayures	200 €
Pare choc enfoncé	470 €
Pare choc éraflé /déboîté sur le côté	270 €
Pavillon (toit) enfoncé	650 €
Pavillon (toit) éraflé	280 €
Porte pliée	800 €
Porte enfoncée	325 €
Porte éraflée ou coup de porte	250 €
Poignée de porte complète	200 €
Serrure de porte (barillet)	200 €
Plaque d'immatriculation accidentée	50 €
Jante acier / Jante aluminium	prix de la jante
Antenne	20 €
Essuie-glace balai	35 €
Essuie-glace complet	120 €
Franchise (par dommage)	50 €
Bloc rétroviseur extérieur (complet)	140 €
Phare avant (bloc feu)	300 €
Feu arrière (bloc feu)	300 €
Feu d'aile (répétiteur)	140 €
Feu anti-brouillard, feu de jour (led)	300 €
Catadioptr (feu réfléchisseur de pare-choc)	180 €
INTERIEUR DU VÉHICULE	
Boîte à gants (cassée, brûlure de cigarettes,...)	450 €
Ceinture de sécurité (endommagée)	300 €
Garniture de porte, de pavillon	400 €
Garniture de pavillon	350 €
Housse de siège (brûlure de cigarettes, ...)	250 €
Radio	600 €
Tableau de bord (coupure ou brûlure)	800 €
Volant endommagé / coupure / brûlure de cigarettes	400 €
Klaxon	150 €
Rétroviseur intérieur	180 €
Revêtement plafond	250 €
Pommeau de vitesse	90 €
AUTRES FRAIS	
Erreur de carburant	800 €
Double-clé	150 € + prix du double des clés
Véhicule sale intérieur	20 €
Véhicule sale extérieur	15 €
shampooing des sièges et moquette	80 €
shampooing plafonnier	20 €
désensablage	15 €
Carburant manquant	10 € / barre manquante
Pénalités de retard (moins de 24h)	5€/heure
Pénalités de retard (plus de 24h)	150 €
Contravention	à la charge du locataire
Frais de dossiers pour pénalités (carburant, véhicule sale, etc.)	20 €
Frais de dossiers pour sinistre	50 €